



UNION REGIONALE
DES SYNDICATS DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE

CGT Educ'Action
10 rue Chicoutimi
Ma Campagne
16000 ANGOULEME

FEDERATION DE
L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE
LA CULTURE

DOSSIER SYNDICAL

*A nous renvoyer
pour que les élus
puissent assurer votre défense*

**ACCES A LA HORS-CLASSE
2016-2017**

NOM, Prénom Nom de naissance

Date de naissance

Adresse personnelle

Code postal Ville

N° de tél.

N° de tél. (portable)

Courriel :

Affectation actuelle - Etablissement

Code postal Ville

Situation administrative actuelle :

CORPS :

- > Certifiés
- > PLP
- > P. EPS

ECHELON AU
31.08.2017 :

NOTE /100 AU 31.08.2016:

RELIQUAT D'ANCIENNETE DANS LE 11^{EME} ECHELON AU 31/08/2016 :

➤ **Envoyez le dossier syndical complet (avant le 1 mai) soit :**

- **Par Courriel** (avec les pièces justificatives numérisées) à :
ursen.cgt.poitiers@free.fr ou **cgt.educ-action.poitiers@orange.fr**
- **Par la poste** (avec les copies des pièces justificatives) à l'adresse suivant :
LACOUX Pascal 169 Impasse du Chêne 16410 DIRAC



UNION REGIONALE
DES SYNDICATS DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE
CGT Educ'Action
10 rue Chicoutimi
Ma Campagne
16000 ANGOULEME
FEDERATION DE
L'ÉDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE
LA CULTURE

ACCES A LA HORS-CLASSE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL, CERTIFIES ET PROFESSEURS D'EPS

*Calculez votre
barème : colonne A*

Nom Prénom :

ELEMENTS DU BAREME

A B

1 - Note sur 150 au 31.08.2016 C'est la note administrative + la note pédagogique multipliées par 1,5	150 points maxi		
---	--------------------------------	--	--

2 - Parcours de carrière = « valorisation des plus expérimentés » - Echelons obtenus au choix ou grand choix : - Promotion du 10 au 11 = 100 pts - Promotion du 9 au 10 = 90 pts - Promotion du 8 au 9 = 80 pts - Ancienneté dans le 11 ^{ème} = 10 pts par an	points variables		
Les enseignants au 11 ^e échelon de leur grade qui auront reçu un avis exceptionnel de la part de l'IA-IPR ou de l'EN-ET et de la part du chef d'établissement pour le présent tableau d'avancement et dont le passage aux 11 ^e et 10 ^e et 9 ^e échelon s'est fait uniquement à l'ancienneté se verront attribuer un barème particulier dans le parcours de carrière : 70 points plus 10 points par an d'expérience acquise dans le 11 ^e échelon	points variables		

3 – Parcours professionnel de l'agent (85 points maxi)			
Parcours et activités professionnelles – fonctions spécifiques	Exceptionnel : 50 pts Très important : 40 pts Important : 30 pts Peu important : 15 pts	50 points maxi	
	Exceptionnel : 35 pts Très important : 30 pts Important : 20 pts Peu important : 10 pts	35 points maxi	

TOTAL	points		
--------------	---------------	--	--